



Conditions promotionnelles

Bitstack Bastille Day 2026

1. Organisateur et champ d'application

L'opération promotionnelle (l'«Opération») est organisée par BITSTACK DIGITAL ASSETS SAS, société par actions simplifiée au capital social de 4.758.724,64 €, immatriculée au R.C.S. d'Aix-en-Provence sous le n° 899 125 090 et domiciliée au 100 impasse des Houillères – Le Pontet, 13590 Meyreuil, France (« Bitstack », l'« Organisateur »).

La présente annexe complète les Conditions Générales. Les termes définis dans les Conditions Générales conservent la même signification dans la présente annexe. En cas de contradiction entre la présente annexe et le corps des Conditions Générales s'agissant de l'Opération, la présente annexe prévaut pour la seule Opération ; pour tout le reste, les Conditions Générales continuent de s'appliquer pleinement.

2. Objet de l'Opération

Bitstack propose une offre promotionnelle à durée et quantité limitées : les deux cents (200) premières Commandes de Carte éligibles bénéficient de la gratuité totale des frais d'émission et de livraison de la Carte Bitstack physique standard (l'«Avantage»), dans les conditions définies ci-après.

L'Opération ne constitue ni un jeu-concours, ni une loterie et ne comporte aucune intervention du hasard. L'attribution se fait exclusivement par ordre chronologique des Commandes de Carte Éligibles.

3. Durée

L'Opération débute le 14 juillet 2026 à 12h00 (heure de Paris).

Elle prend fin automatiquement dès l'attribution du 200^e avantage, sans préavis, et en

tout état de cause au plus tard le 15 juillet 2026 à 12h00 (heure de Paris), la première de ces deux échéances prévalant.

Les systèmes et enregistrements informatiques de Bitstack font foi quant à l'heure de chaque commande et au nombre d'Avantages attribués.

4. Conditions d'éligibilité

Peut bénéficier de l'Avantage toute personne remplissant, au moment de la commande, l'ensemble des conditions suivantes :

- être une personne physique majeure (18 ans ou plus);
- résider en France à l'exclusion de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (Opération réservée au marché français excluant ces collectivités);
- être titulaire d'un Compte Bitstack actif, avec un parcours d'identification (KYC) validé et un compte euro validé;
- passer une Commande de Carte Éligible pendant la durée de l'Opération.

L'Avantage est limité à une (1) Carte gratuite par personne et par Compte.

5. Commande de Carte Éligible

Une « Commande de Carte Éligible » désigne la première commande d'une Carte Bitstack physique passée par un Compte donné pendant la durée de l'Opération.

Sont expressément exclus et n'ouvrent pas droit à l'Avantage : les cartes virtuelles/dématérialisées; les renouvellements de Carte; les remplacements de Carte (notamment en cas de perte, de vol ou d'expiration); toute carte supplémentaire ou secondaire; ainsi que toute carte premium, optionnelle ou de gamme supérieure, de même que toute option de livraison express ou renforcée, au-delà de la valeur standard définie à l'Article 6.

6. Périmètre de l'Avantage

L'Avantage couvre, pour la seule Carte Bitstack physique standard :

- les frais d'émission de la Carte ; et
- les frais de livraison standard,

soit une valeur totale de 14,98 € TTC. La Carte Bitstack ne comporte aucun abonnement ni frais récurrents.

La Carte est émise par Xpollens en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé ; Bitstack agit exclusivement en qualité d'agent de Xpollens. La gratuité des frais d'émission et de livraison constitue un geste commercial consenti et pris en charge par Bitstack ; elle ne modifie ni la Convention Xpollens, ni la tarification Xpollens applicable, et ne confère aucun droit à l'égard de Xpollens.

L'Avantage n'est pas cumulable avec toute autre offre promotionnelle relative à l'émission ou à la livraison de la Carte qui serait en vigueur simultanément.

7. Mécanique d'attribution

L'Avantage est attribué selon le principe du premier arrivé, premier servi, dans l'ordre chronologique de validation des Commandes de Carte Éligibles, dans la limite de 200 Avantages.

L'Avantage est appliqué automatiquement et est visible par l'utilisateur au moment de la commande, au moyen d'un compteur dans l'application indiquant le nombre de Cartes gratuites restantes (« X / 200 »). Ce compteur est fourni à titre purement indicatif ; la limite opposable est l'attribution de 200 Avantages telle qu'enregistrée par les systèmes de Bitstack, et aucune réclamation ne saurait être fondée sur un écart d'affichage temporaire.

Au-delà du 200^e Avantage attribué, l'Opération prend fin et la Carte est de nouveau facturée au tarif standard en vigueur, ce qui est indiqué à l'utilisateur avant toute validation de commande.

8. Nature juridique de l'Avantage

L'Avantage constitue un avantage commercial à caractère promotionnel. Il ne constitue ni un service de paiement, ni un instrument financier, ni un service sur crypto-actifs, ni un don, ni un revenu garanti, et ne constitue pas une incitation à acquérir des crypto-actifs.

L'Avantage est accordé à titre conditionnel et ne confère aucun droit acquis tant qu'il n'a pas été effectivement appliqué à une Commande de Carte Éligible. Le Client demeure seul responsable de l'ensemble des obligations fiscales et déclaratives susceptibles de résulter de l'Avantage.

9. Modification, suspension, annulation et fraude

Bitstack se réserve le droit de modifier, écourter, prolonger, suspendre ou annuler l'Opération à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de circonstances l'exigeant, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans que l'utilisateur puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Toute tentative de fraude, d'abus ou de contournement (notamment l'utilisation de comptes multiples, de fausses informations ou de moyens automatisés) entraîne l'exclusion du bénéfice de l'Avantage et, le cas échéant, la facturation de la Carte au tarif standard en vigueur. Bitstack peut refuser, suspendre ou retirer l'Avantage dans les conditions prévues par les Conditions Générales.

10. Responsabilité

L'Opération est fournie dans les conditions et dans les limites de responsabilité prévues par les Conditions Générales. Bitstack n'est tenue qu'à une obligation de moyens et ne saurait être tenue responsable de l'indisponibilité temporaire de l'Application, du compteur ou du parcours de commande, ni de toute conséquence résultant d'une cause échappant à son contrôle raisonnable.

11. Données personnelles

Les données personnelles traitées dans le cadre de l'Opération le sont conformément au RGPD et à la politique de confidentialité de Bitstack. La finalité du traitement est la gestion de l'Opération.

12. Droit applicable, réclamations et juridiction

La présente annexe est régie par le droit français. Toute réclamation relative à l'Opération peut être adressée au service clientèle de Bitstack à l'adresse hello@bitstack-app.com, dans les conditions et selon la procédure de réclamation et de médiation prévues par les Conditions Générales, y compris la saisine du Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le cas échéant.

13. Acceptation

La participation à l'Opération emporte acceptation pleine et entière et sans réserve de la présente annexe et des Conditions Générales.